

gouvernement qui se succédèrent dans une mêlée pittoresque où le vaincu de la veille devenait le vainqueur du lendemain ; cet état d'anarchie semblait ne devoir jamais prendre fin, au point qu'en 1846 le général Paredes, président de la République, désespérant de voir son pays sortir par ses seuls efforts de la déplorable situation dans laquelle l'avait plongé la guerre civile sans cesse allumée, déclarait ne connaître aucun remède à ce mal endémique que l'établissement d'une monarchie avec un prince étranger soutenu par l'Europe. Cette solution était désirée par tous ceux qui pensaient en effet, qu'aucune conciliation n'était possible entre les deux partis qui se divisaient le Mexique, et qu'aucun d'eux ne serait jamais assez fort pour imposer sans retour possible sa domination à l'autre.

Ces deux partis étaient le parti libéral et le parti clérical, représentant chacun les tendances et les idées qui se disputent et se disputeront longtemps encore toutes les sociétés. Celui-ci était le moins nombreux, mais il possédait d'autres avantages. A sa tête se trouvait le clergé mexicain, riche à millions, détenant le tiers de la fortune du pays. Avidé de domination, ce clergé ne laissait échapper aucune des occasions qui s'offraient à lui d'arriver, à l'aide de ses immenses richesses, à s'emparer du pouvoir. Le moyen était d'ailleurs d'une simplicité extrême : il consistait à acheter les chefs de l'armée, ceux qui avaient la force en mains. De là, l'origine et la fréquence des pronunciamientos.

En 1856, la majeure partie de la nation essaya de secouer le joug de la domination cléricale, et chercha

à imiter la France dans sa révolution de 1789¹. Le parti libéral mexicain pouvait en effet s'appeler le parti français ; il puisait son instruction dans nos livres, ses institutions dans nos codes, et ses mœurs dans nos mœurs. Le parti clérical, au contraire, ne pardonnait point à la France d'avoir proclamé des principes qui font peu à peu le tour du monde, et le troublent dans la tranquille possession de ses biens immenses.

Une constitution fut enfin promulguée le 1^{er} février 1857. Les Mexicains, persuadés que la substitution de la force au droit par l'usage des pronunciamientos était la seule cause de leurs guerres civiles, résolurent d'extirper ce vice de leurs mœurs politiques, en enlevant au clergé les richesses dont il faisait un si mauvais usage. De là vinrent la désamortisation, puis la nationalisation des biens ecclésiastiques et la réforme de l'armée.

Le clergé ne se soumit point et résista par les moyens en son pouvoir, les pétitions, les protestations et les rébellions militaires. Le général Comonfort, président élu par le suffrage universel, ne se montra pas à la hauteur des circonstances et abandonna la Constitution, dans laquelle il puisait tout son droit. Sorte de centre gauche naïf, il crut sincèrement servir son pays et préparer la réconciliation des partis extrêmes en adoptant le *plan de Tacubaya* qui ajournait l'application de cette Constitution (17 décembre 1857).

1. Pour toute cette partie, consulter le Mémoire de M. J.-E. Schlesing inséré à la fin du volume.

Il reconnut son erreur, mais trop tard ; il donna sa démission. Le parti clérical avait profité de sa faiblesse, et le général Zuloaga, payé par lui, s'était emparé de Mexico...

La démission de Comonfort, d'après les prescriptions de cette Constitution de 1857, investissait de la présidence intérimaire don Benito Juarez, le président de la Cour suprême, élu également par le suffrage universel.

Juarez s'échappa de Mexico, et, fort de son principe, établit son gouvernement à Queretaro. Une armée se leva pour la défense de la Constitution. Soldats malheureux d'une cause juste, ses partisans subirent de terribles défaites à Salamanca, à Almalulco, à la Estancia. De Queretaro, Juarez dut s'enfuir à Guanajuato, de Guanajuato à Guadalajara, de Guadalajara à Colima, d'où il fut obligé de s'embarquer au Manzanillo ; il traversa l'isthme de Panama, passa par la Havane, et vint se réfugier à Vera-Cruz.

Malgré ces revers, la cause de la légalité ne perdit aucun de ses fidèles, et le peuple, dès qu'il put manifester sa volonté, confirma le pouvoir à Juarez qui devint ainsi président définitif.

Pendant ce temps, que se passe-t-il dans la capitale avec le régime des pronunciamientos ? C'est d'abord Zuloaga qui réunit quelques habitants sous le nom de notables, et les charge de nommer un président. L'élu est naturellement Zuloaga.

Cet événement s'accomplit en 1858. L'année suivante, deux de ses généraux font un pronunciamiento et rejettent son pouvoir. Puis un troisième survient, Miramon, un cadet de vingt-cinq à vingt-six ans, qui

sous prétexte de rétablir Zuloaga, exige de lui l'apparence d'une retraite volontaire. Nouvelle assemblée de notables : naturellement encore, l'élu est cette fois Miramon. Retour offensif de Zuloaga : Miramon le combat ouvertement alors. Battu, celui-ci donne sa démission ; mais bientôt il se ravise. Troisième assemblée de notables, qui lui rend son titre de président. Son succès est éphémère. Mis en déroute à Calpulalpan, il s'enfuit et gagne l'Europe (décembre 1860).

La diplomatie française ne restait pas inactive au milieu de ces événements, et il faut le regretter. Le ministre de France, M. de Gabriac, y avait pris une grande part ; c'est lui qui avait été le principal instigateur de la chute de Comonfort : « Sur lui, comme » le dit en termes formels le mémoire où nous avons » puisé cet exposé, retombe la responsabilité des » trois années de révolutions, du commencement » de 1858 à la fin de 1860, celle des excès commis » par la réaction et celle des représailles dont peut » vent avoir usé les partisans de la Constitution après » leur triomphe. »

Quand M. de Gabriac fut rappelé en France, sur les plaintes réitérées de nos nationaux, on lui donna pour successeur M. Dubois de Saligny. Ce choix était malheureux. Il ne faut point entendre par là que ce ministre, nommé à l'instigation de M. de Morny et chargé particulièrement de soutenir les intérêts de son protecteur, et par suite du protégé de son protecteur, le banquier Jecker, ait obéi à des mobiles d'intérêt personnel. On l'en a accusé, mais sans preuves, et M. Dubois de Saligny ne s'est point enrichi

au Mexique. Ce qui est certain c'est que M. Dubois de Saligny était un homme d'un caractère entier, violent et passionné, qui arrivait au Mexique avec des idées préconçues et qui devait continuer, en l'accentuant, la politique néfaste de M. de Gabriac.

Son devoir eût été d'étudier le pays, de se renseigner, auprès des résidents français, sur leurs aspirations et leurs désirs, puis, muni de ces renseignements, d'éclairer son gouvernement. S'il s'était livré tout d'abord à cette besogne, il eût été bien vite en situation d'avertir l'Empereur qu'on l'avait trompé sur le véritable état des esprits au Mexique, aussi bien que sur les dispositions des partis ; il eût montré les tendances hostiles aux Français du parti clérical et l'accueil favorable que nous réservait le parti libéral. Il eût prémuni son gouvernement contre les dires des proscrits, et surtout contre leurs illusions. Il eût, en un mot, empêché la France de sembler prendre fait et cause pour le système des pronunciamientos contre le régime de la légalité.

Il ne le fit point parce qu'il ne comprit point ainsi sa mission. Il était parti de France avec la conviction que l'Empereur, l'Impératrice, M. de Morny et le gouvernement tout entier ne cherchaient qu'un prétexte à une occupation militaire du pays, et il a tendu ses efforts vers ce but unique. La preuve de cette disposition d'esprit chez lui se trouve dans ces paroles qu'il adressa, quelques mois plus tard, à Ernest Louet, payeur en chef du corps expéditionnaire :

— Mon seul mérite est d'avoir deviné l'intention de l'Empereur d'intervenir au Mexique, et d'avoir rendu l'intervention nécessaire.

Fort de cette conviction, notre ministre était à l'affût d'un prétexte quelconque, auquel on pût donner l'apparence d'une injure, et accrocher un motif valable de rupture violente.

Il était arrivé à Mexico, au moment où le président Juarez y rentrait en triomphateur (10 janvier 1861). Cette prise de possession de la capitale n'enlevait rien des difficultés auxquelles le gouvernement mexicain allait être exposé, et l'occasion attendue par notre ministre ne devait pas manquer de lui être offerte, au milieu du désarroi qui suivait ces années de crises et de luttes intérieures.

Le président Juarez, animé de bonnes intentions, avait signalé son retour à Mexico par des réformes, dont quelques-unes dignes d'approbation et empruntées à notre législation : il avait enlevé au mariage son caractère purement religieux en en faisant aussi un contrat civil ; il avait confié à un magistrat spécial la rédaction des actes de naissance, de mariage et de décès, précédemment livrée au seul clergé ; il avait proclamé la tolérance de tous les cultes, supprimé les ordres religieux, et confirmé, en la rendant définitive, la nationalisation des biens ecclésiastiques.

Mais les difficultés les plus grandes qui s'opposaient à l'établissement d'un ordre régulier ne pouvaient point se résoudre par des décrets : c'étaient celles qui provenaient de la pénurie absolue du Trésor public. Trois années de guerre civile, l'anarchie, les déprédations, le brigandage avaient ruiné l'État. Juarez essaya de conjurer le danger, en signant au mois de mars 1861, avec M. Dubois de Saligny une convention nouvelle pour le règlement des indemni-

tés pécuniaires réclamées par les résidants français. Ce fut en vain, et, le 17 juillet, il dut faire voter par le Congrès la suspension pendant deux années de tous les paiements stipulés par les conventions passées avec les puissances étrangères.

C'était là une mesure grave, une véritable banqueroute, un solennel manquement à la parole donnée, une violation évidente du droit des gens. Dès le lendemain, M. Dubois de Saligny, au nom de la France, et sir Charles Wyke, au nom de l'Angleterre, rompaient toutes relations avec Juarez, et en avertissaient leurs gouvernements.

Quelque gravité que présentât ce vote du Congrès, il était difficile, pour une simple question d'argent, d'aller plus loin que la rupture des relations diplomatiques. Il ne pouvait venir à la pensée de personne qu'une nation européenne intervint par les armes pour forcer un gouvernement étranger à rembourser l'argent emprunté à quelques-uns de ses nationaux. M. Dubois de Saligny le comprit et dut se résigner à attendre.

Il n'attendit pas longtemps. Un vulgaire incident lui apporta, quelques jours après, le prétexte tant désiré.

Le 14 août, la nouvelle parvint à Mexico d'une victoire remportée sur les troupes de Marquez, général au service du parti clérical, par l'armée du gouvernement sous les ordres de Gonzales Ortega. Une démonstration populaire éclata aussitôt, et, au milieu de l'effervescence, des cris et du tumulte qui l'accompagnaient, M. Dubois de Saligny prétendit que vers huit heures du soir un coup de feu avait été tiré

sur lui d'une terrasse voisine, et qu'à dix heures un groupe de deux cents personnes environ, portant des torches et précédé d'un corps de musique, s'était arrêté sous ses fenêtres et avait crié : « *A bas les Français!... A bas le Ministre de France!...* »

A l'appui de ses dires, il représentait une balle ramassée sur la terrasse de sa maison. Mais cette balle avait un aplatissement irrégulier qui en avait tellement changé la forme qu'il y avait tout lieu de croire qu'elle avait frappé d'abord le mur du Théâtre-National, contigu à la Légation, et que c'est de là qu'elle était tombée sur la terrasse, sans avoir été dirigée contre notre représentant. Celui-ci déclarait lui-même n'avoir pas entendu le bruit de la détonation ; il objectait, il est vrai, que ce coup avait été tiré pendant le bruit, causé par la sonnerie des cloches et le crépitement des fusées.

Le gouvernement mexicain comprit la portée de l'incident soulevé et chargea le juge au criminel Mariano Arrieta de l'enquête. La sentence rendue dans les formes les plus régulières et après un examen minutieux, loin de confirmer les dires de notre ministre, les réduisit à néant. Elle fut publiée avec les dépositions de seize témoins à l'appui.

Mais le cabinet de Paris, subissant l'influence de son agent, retint le prétexte comme suffisant pour combler la mesure des griefs accumulés contre le Mexique ; il se mit aussitôt en rapport avec les cabinets de Londres et de Madrid, afin de négocier une intervention collective. Les États-Unis furent invités à s'y associer.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Seward,

entrevit aussitôt les inconvénients qui pouvaient résulter pour les États-Unis d'une telle intervention. Il essaya de l'enrayer dès le début, et il travailla à une combinaison qui, peut-être avantageuse pour le Mexique, devait l'être certainement pour son propre pays. Elle consistait à faire payer par les États-Unis, pendant un certain temps, aux lieu et place de son voisin, les termes échus ou à échoir de ses diverses dettes contractées vis-à-vis des Anglais, des Français et des Espagnols, jusqu'à concurrence d'une somme de 45 millions de francs, en garantie de laquelle le gouvernement américain prendrait hypothèque sur le Domaine public, sur les mines de la Basse-Californie et des États-frontières du Nord, Sonora, Chihuahua et Tamaulipas (14 octobre 1861). C'était, sous l'apparence d'un secours bienveillant, le moyen d'acheter au rabais quelques beaux territoires : politique de comptoir dont le triomphe aurait pour but de donner le monde, non au plus fort, mais au plus riche.

Des négociations furent entamées sur ces bases à Mexico par M. Corwin, mais elles ne purent aboutir. Le Sénat américain lui-même les repoussa, et, pendant ce temps, les trois puissances, poursuivant leurs projets d'intervention, avaient signé à Londres la convention du 31 octobre, dont nous avons déjà parlé, et par laquelle elles s'engageaient à envoyer sur les côtes du Mexique des forces de terre et de mer combinées, « dont l'ensemble devra être suffisant pour » pouvoir saisir et occuper les différentes forteresses » et positions militaires du littoral mexicain... »

Les commandants des forces alliées seront, en outre, autorisés à accomplir les autres opérations qui seraient jugées, sur les lieux, les plus propres à réaliser le but spécifié dans le préambule de la présente convention, et notamment à assurer la sécurité des résidents étrangers.

L'article 4 provoquait l'accession des États-Unis :

Les hautes parties contractantes, désirant, en outre, que les mesures qu'elles ont l'intention d'adopter n'aient pas un caractère exclusif, et sachant que le gouvernement des États-Unis a, de son côté, des réclamations à faire valoir, comme elles, contre la République mexicaine, conviennent qu'aussitôt après la signature de la présente convention il en sera communiqué une copie au gouvernement des États-Unis ; que ce gouvernement sera invité à y accéder...

Cette communication n'eut point le succès qu'en espéraient les « hautes parties contractantes ». Elle n'obtint de M. Seward qu'une réponse où perçait le premier indice d'une hostilité tacite, mais profonde :

Les États-Unis ont un haut intérêt à ce que les souverains qui se sont engagés dans cette convention ne cherchent à obtenir aucun agrandissement de territoire... et ne veulent exercer aucune influence au détriment du droit qu'a le peuple mexicain de choisir et d'établir librement la forme de son gouvernement...

Le président a décidé, après mûres réflexions, que les États-Unis ne doivent pas avoir recours à des mesures coercitives pour la satisfaction de leurs griefs, dans un moment où le gouvernement mexicain est profondément ébranlé, par suite de dissensions intérieures.

Malgré ce refus, qui était en même temps une critique très nette de leurs agissements et une menace suspen due sur leur intervention, les trois puissances alliées n'en continuèrent pas moins leurs préparatifs et rien ne fut changé à leurs accords.

CHAPITRE III

Politique des trois alliés. — Lettre de lord John Russell. — Intervention armée. — Occupation de Vera-Cruz. — Ultimatum des plénipotentiaires français. — Rentrée au Mexique de MM. Almonte, Miramon, Haro y Tamaris et du P. Miranda. — Préliminaires de la Soledad (19 février 1862). — État des esprits au Mexique. — Envoi de renforts avec le général de Lorencez. — Complications. — Lettre du général Prim à Napoléon III. — Lettre de M. de la Fuente à M. Thouvenel. — Conférence du 9 avril. — Rupture de la triple alliance.

La convention du 31 octobre 1861 n'était précise ni dans ses termes, ni dans ses prévisions, ni dans ses conclusions. En somme, elle ne résolvait rien, et ne contenait aucun des motifs auxquels obéissait chacune des trois parties contractantes, pas plus qu'elle ne stipulait les moyens d'action ni les satisfactions à obtenir.

Si la diplomatie, en se tenant dans cette réserve exagérée, avait agi dans le but d'éviter une rupture avant tout accord, on ne saurait assez l'en blâmer, car, s'il est mauvais de ne pas s'entendre avant d'entreprendre une chose, il est plus mauvais encore de rompre après un commencement d'action. Si, au con-